



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 12 décembre 2023 à 18h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T ANCIAUX Christèle	
2 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud ¹	
3 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
4 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Pouvoir de Nicolas VAIRYO
9 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	Pouvoir de Lucie DAL PALU
10 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir de Jean-Marc VIAL
11 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
12 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T CROZE Jean-Claude	Pouvoir de Marthe MASSONNAT
14 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T JACQUIER Nicolas	
17 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	
18 ENTRELACS	T COCHET Claire	Pouvoir d'Yves GRANGE
19 ENTRELACS	T GERBELOT Gaëlle	
20 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
21 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
22 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystel	
23 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	
24 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
25 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	S MAITRE-WILDAY Andrew	Arrivé après la 7 ^{ème} délibération
26 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
27 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	
28 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
29 MERY	T FONTAINE Nathalie	
30 MERY	T ROULET Stéphane	
31 MOTZ	T CLERC Daniel	
32 MOUXY	T FILIPPI Laurent	
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 PUGNY CHATENOD	S MICHEL Thierry	
36 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
37 SAINT OFFENGE	T GELLOZ Bernard	
38 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
39 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	
41 TREVIGNIN	S FAYOLLE Dominique	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	Pouvoir de thibaut GUIGUE

23 communes présentes

Absents excusés :

CHANAZ	HUSSON Yves
CONJUX	SAVIGNAC Claude
GRESY-SUR-AIX	POURCHASSE Patrick
LE BOURGET-DU-LAC	RAMEL Sandrine

¹ Sorti de la salle pour le vote de la 22^{ème} délibération relative au compte administratif 2023 du budget Camping

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 5 décembre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 42 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 44 présents et 10 procurations.

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 19 Année : 2023
Exécutoire le : 19 DEC. 2023
Publiée / Notifiée le : 19 DEC. 2023
Visée le : 19 DEC. 2023

FINANCES Budget Principal 2023 Ajustement de la provision pour créances douteuses

Monsieur le Trésorier communique à Grand Lac un état des créances prises en charge depuis plus de 2 ans, non recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses.

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

Le trésorier a transmis l'état joint pour 2023. La créance LA ROTONDE a été admise en non-valeurs et ne doit pas donner lieu à une provision. De même, il n'est pas envisagé d'admettre les créances du SDIS en non-valeurs.

Monsieur le Président propose d'ajuster les provisions pour dépréciation des actifs circulants de la manière suivante :

	Balance au 1 ^{er} janvier 2023	Dotation complémentaire	Reprise	Provision au 31 décembre 2023
Compte 491	1 192,02	-	1 192,02	0
Compte 496	138,88	-	50,39	88,49

L'ajustement pour 2023 consistera en une reprise de provision de 1 192,02 euros sur le compte 491 et une reprise de provision de 50,39 euros sur le compte 496.

La reprise de la provision est une écriture réelle semi-budgétaire au chapitre 78.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à constater les opérations comptables pour les ajustements des provisions pour créances douteuses.

- Délégués en exercice : 68
- Présents : 45
- Présents ou représentés : 55
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 12 décembre 2023

Le Président,
Renault BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

Dès lors que la valeur probable de recouvrement d'une créance devient inférieure à sa valeur nette comptable, il est indispensable de constituer une provision.

La liste ci dessous recense les créances prises en charge depuis plus de deux ans (730 jours) non encore recouvrées à ce jour et enregistrées sur un compte de créances douteuses et/ou contentieuses.

Information complémentaire:
Les comptes 491 retracent les dépréciations des comptes 41 et les comptes 496 retracent les dépréciations des comptes 46. Les comptes 44 n'ont pas vocation à être dépréciés.

	C/491x	C/496x
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE (au taux de 15%)	455,54	685,77
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE	1 192,02	138,88
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	-736,48	546,89

--

DEBITEUR	TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE DU	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
ANTHONY LA ROTONDE	T-777	22/10/2018	4161	2 983,42	Code empêchement « ANV contentieux » 11/05/2023 - 01/01/2099	447,51	0,00
ASMIUS JOELLE	T-1	22/02/2021	46726	73,60	SATD (en cours) 26/01/2023	0,00	11,04
ASMIUS SULLIVAN	T-1064	28/12/2020	46726	132,23	SATD bancaire positive sans provision - 07/07/23	0,00	19,83
GUILLAUME NÉE BUSTOS ISABELLE	T-15	31/01/2018	46726	150,10	SATD (en cours) 30/01/2023	0,00	22,52
MALLET ENZO	T-537	13/08/2019	4161	22,00	Code empêchement « ANV contentieux » 04/05/2023 - 01/01/2099	3,30	0,00
MALLET PERIOCHE LAURENT VALERIE	T-1430	26/11/2019	46726	234,00	Code empêchement « ANV contentieux » 04/05/2023 - 01/01/2099	0,00	35,10
SALHI IBTISSEM	T-716	15/10/2018	4161	31,50	SATD autres tiers acte créé - 04/05/23	4,73	0,00
SDIS SERVICE DEPARTEMENT INCENDIE	T-5785960015	31/12/2021	46726	1 559,58	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 24/07/23	0,00	233,94
SDIS SERVICE DEPARTEMENT INCENDIE	T-5785960115	31/12/2021	46726	2 422,27	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 24/07/23	0,00	363,34

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 19 : Budget Principal 2023 - Ajustement de la provision pour créances douteuses - -

Date de transmission de l'acte : 19/12/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 19/12/2023

Numéro de l'acte : d4794 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231212-d4794-DE

Date de décision : 12/12/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

